

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le 25 septembre 2025 à 10h15,

Les personnes présentes et qui ont émargé la feuille de présence se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle d'ENTREPRENEURS & GO SALARIÉS. La convocation initiale à 10h n'ayant pas permis de réunir le quorum requis, l'assemblée s'est tenue sur la seconde convocation.

La Présidence de la séance est assurée par Madame Bénédicte DOLLFUS.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence
- un classeur comprenant :
 - o les comptes clôturés au 31 décembre 2024 ;
 - o le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
 - o le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
 - o le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les Conventions Réglementées ;
 - o la convocation à la présente AGOA ;
 - o le texte des résolutions proposées ;
 - o l'ordre du jour des questions diverses soumises au vote.

L'assemblée a adopté les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Approbation du budget prévisionnel annuel 2025 ;
- Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les Conventions Réglementées ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Renouvellement du mandat confié à la société de courtage d'assurances ENTORIA de rechercher auprès d'organismes d'assurance, les garanties d'assurance et de placement conformes aux intérêts des adhérents ;
- Renouvellement de la délégation de pouvoir à la Fédération en vue de négocier les contrats d'assurance souscrits par l'Association ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Henri Laurent;
- Prise d'acte de la démission de Monsieur Michel Quesnot, en sa qualité de membre du Conseil d'administration d'ENTREPRENEURS & GO SALARIÉS et nomination de Madame Catherine Debuison en remplacement ;
- Constatation du changement de Commissaire aux Comptes titulaire en conséquence de la fusion-absorption de l'ancienne Société Commissaire aux Comptes titulaire,
- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ainsi que la lecture du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, du bilan et du compte de résultat de l'Association au 31 décembre 2024, approuve le rapport du Conseil d'Administration et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que toutes les opérations et mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans le rapport du Président.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, constate que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est de 22 180 euros et décide d'affecter ce montant au poste "Report à nouveau" qui s'élèvera ainsi à 269 093 euros.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture de son rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et du budget prévu pour l'exercice 2025, approuve le budget de l'Association pour l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées de l'article L.612-5 du Code de commerce, approuve les conventions et opérations qui s'y trouvent visées.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mission pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le mandat confié par la Fédération, au nom et pour le compte de ses Associations membres, à la société de courtage d'assurances ENTORIA pour rechercher auprès d'organismes d'assurance, les garanties d'assurance et de placement conformes aux intérêts des adhérents, et ce pour une durée de 12 mois.

Cette résolution est adoptée.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle sa délégation à la Fédération conformément à l'article 14 de ses statuts pour une durée de 12 mois.

Cette résolution est adoptée.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Henri Laurent

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la démission de Monsieur Michel Quesnot de ses fonctions de membre du Conseil d'administration, à compter du 31 décembre 2025 prend acte de cette démission et décide de nommer Madame Catherine Debuisson en remplacement à compter du 1^{er} janvier 2026.

Cette résolution est adoptée.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la fusion-absorption de la Société PKF Arsilon Commissariat aux Comptes France par la Société PKF Arsilon Commissariat aux Comptes, immatriculée sous le numéro SIREN 811 599 406 R.C.S. PARIS, nouveau Commissaire aux Comptes de la Société jusqu'à la fin du mandat en cours, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des membres appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2028.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée.

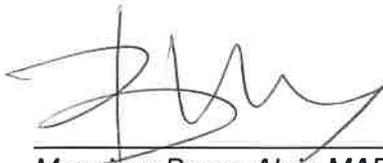
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Président.

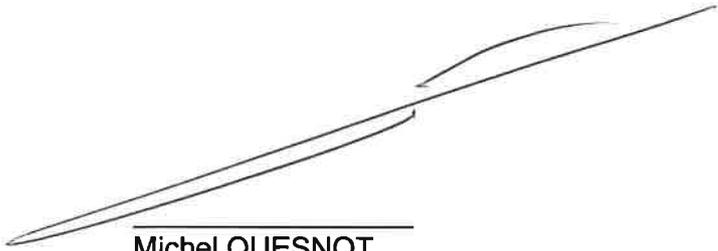
[Page de signature ci-dessous]



PAGE DE SIGNATURE

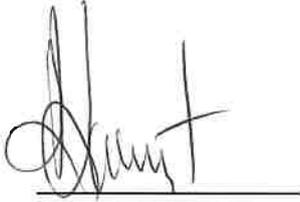


*Monsieur Bruno-Alain MARTIN
Secrétaire
Pour le Président
Pour le trésorier*



Michel QUESNOT
Administrateur





Henri LAURENT
Administrateur

